

Procès-verbal du C.A de l'asbl FVWB

du Vendredi 28 AOUT 2020 au Centre Adeps de Jambes

Présents :

Président : Van Daele Daniel.

Administrateurs : D. Reterre, P. Schmets, D. Van Bever, T. Biron

A.M Habets ,E. Davaux,

Responsable cellules : Loppe M,

Invités permanents : Carlier P , Gruselin R, Van Der Vorst, P. Achten P.

Absents excusés : Didembourg C, Vandenbemden F, Cornet J, Valentin B.

Suivi des contacts avec Volley Belgium.

Une réunion réunissant les présidents et trésoriers des ailes ainsi que le président de VB s'est tenue récemment afin d'harmoniser et de finaliser le montant des amendes avec une attention particulière pour les amendes appliquées au niveau 3 et 4 vu le nombre important de clubs issus de la FVWB.

La proposition faite par les représentants de la FVWB de réduire de moitié les montants proposés n'a pas été retenue. Rappel que l'utilisation de volley spike a permis de diminuer fortement les amendes et que ces amendes sont facturées et recouvertes directement par les ailes. La possibilité de facturer les amendes sur base de ce qui est prévu dans notre ROI est aussi envisagée.

Pour les amendes liées à l'absence et au niveau des cartes de coach, la FVWB délivrera une carte provisoire valable 1 an avec engagement de suivre la formation requise.

Une rencontre est prévue entre les trésoriers pour finaliser ce dossier qui devra être avalisé par le prochain CA de V.B.

Information sur le subside Ethias qui va diminuer fortement dans les années à venir . Le montant actuel de 300.000 €/an passera à 75.000 € en 2023-2024 réparti de la façon suivante : 50% pour l'équipe nationale et 50 % pour les ailes (60% VB et 40% FVWB). Ethias privilégiant le sponsoring d'événements ponctuels et événementiels. Il est donc possible que la FVWB ne perçoive plus de subsides dans le futur ; Ethias voulant axer sa priorité sur la coupe de Belgique et l'équipe nationale féminine.

Les frais d'utilisation de Volley Spike sont pris en charge par le sponsoring « Euro Millions »

COVID-19.

Le président explique que la synergie entre les 3 fédérations (volley, hand, basket) a facilité l'obtention du protocole avec les codes couleurs applicables partout permettant ainsi d'avoir une uniformité dans les décisions prises par les bourgmestres ou autres responsables de sites sportifs.

M. Loppe amène aussi des informations sur les différentes réunions et contacts qu'il a avec ses homologues de VB concernant les protocoles Covid.

Lors du prochain CA du 14 septembre, ces points seront finalisés afin de communiquer avant le début du championnat.

Le 12 septembre, lors de la conférence de presse organisée conjointement avec Modal Charleroi, la problématique du Covid-19 sera un des points abordés avec les représentants de l'Adeps et la ministre qui sera présente.

Trésorerie.

P. Schmets présente des simulations faites pour définir les montants qui pourraient être redistribués aux clubs dans le cadre d'une aide exceptionnelle suite au Covid-19.

Quatre axes sont évalués et chiffrés :

- Diminution des dépenses faites pour l'achat de tenues pour les sélections,
- Réduction des frais d'inscriptions,
- Geste financier au niveau de l'arbitrage,
- Gratuité de volley spike.

Discussions et réflexions sur les possibilités de la fédération sans pour autant mettre sa trésorerie en difficulté. Il est demandé au trésorier d'établir une situation financière précise avant de décider de l'aide octroyée. Des précisions sont aussi apportées par le président sur les montants rétrocédés suite aux demandes faites pour adapter la prime d'assurance Ethias.

Plan stratégique.

Le président rappelle les différentes étapes mises en place pour la finalisation de ce plan.

Il propose que le CA prenne, pour définir un cadre général, les décisions suivantes :

1. La nécessité de fixer le coût de toute action significative prévue et notamment, à brève échéance, les mesures qui seront introduites dans le plan programme.
2. L'engagement de respecter le droit comptable donc d'alimenter le report au passif des cotisations perçues d'avance et de réintégrer le subside d'investissement dans les comptes ; une échéance à 5 ans semble pertinente.
3. L'engagement de ne pas entamer, sauf circonstances exceptionnelles, les fonds propres de la fédération tels qu'ils figuraient dans les comptes au 31/12/2019.

Un groupe de travail va se réunir autour du trésorier pour valoriser toutes les données reprises afin d'inscrire et de finaliser le plan programme pour la prochaine olympiade.

T. Biron intervient pour dire qu'il n'y a pas de vision à long terme pour le développement de la fédération.

Arbitrage.

Un protocole Covid est en préparation et sera axé sur le timing de la rencontre ainsi que la mise en application de certaines approches de l'arbitre sur différents thèmes.

Une nouvelle version de Volley spike est en préparation et devra être opérationnelle pour le début de la saison. Un tutoriel ainsi qu'une vidéo explicative est en préparation et sera mise à la disposition des marqueurs et des utilisateurs de ce programme. Vu l'impossibilité matérielle d'organiser autant de séances d'information que la saison dernière, ce tutoriel et cette vidéo seront envoyés aux clubs ; à charge pour eux d'en informer leurs marqueurs. Possibilité d'utiliser volley spike également pour le match réserve.

Un nouveau cours en ligne sur les règles du jeu est disponible pour tous. Les prochains examens se feront sur cette nouvelle plateforme.

Certains développements et améliorations du programme permettent des avancées qui sont en contradiction avec ce qui est prévu dans le ROI pour le déroulement de la compétition.

Le CA décide de revoir le contenu du ROI qui sera présenté lors de la prochaine AG.

Vote 6 OUI 1 Abstention

Départ de P. Achten et P Van der Vorst à 21 H30.

Cellule technique.

A ce jour, une seule candidature a été rentrée. Lors du CA du Mercredi 23 septembre, le ou les candidats seront auditionnés et la désignation du responsable se fera à ce moment-là.

Administration.

- **Homologation de terrains.**

AUBEL - Refus de dérogation pour les terrains latéraux.

MARCHIN - problème éclairage : dérogation pour 1 an sans possibilité de renouvellement.

- **Double affiliation administrative.**

Demande de PIRENNE François acceptée.

- **Carte soigneur** accordée à Zeckra Martin suite au document présenté.

Divers.

- M. Loppe informe que le portail pour effectuer les changements de match au niveau VB est enfin opérationnel. Il rappelle que pour les raisons sanitaires du moment, les clubs ne doivent plus fournir les bouteilles d'eau lors des rencontres.
- P. Schmets donne des informations sur le leasing des voitures et les réadaptations des contrats.

Il informe aussi sur les démarches faites auprès de la banque Fortis pour le prêt de l'immeuble.

- E. Davaux donne des précisions sur le communiqué qu'il a rédigé pour le fonctionnement des commissions juridiques .
- D. Van Bever soulève la problématique de l'octroi des dérogations (carte A) pour des cartes de coach pour Couteaux c et Wargnies M qui n'ont pas su terminer le cursus pour l'obtention de la carte B. Le CA décide de leur octroyer une dérogation car cela a été accepté pour un cas similaire (jurisprudence). Les deux personnes concernées doivent envoyer un courrier au président.
- Réponse à une demande faite par E Davaux au sujet des Formations.
Basic (inscription et participation à la formation) : 5 euros pas de brevet délivré
Animateur : 50 euros frais de brevet (15 euros) compris.

Pour éviter certains problèmes rencontrés ces derniers temps dans la communication , le CA décide que dorénavant l'information se fera sous la forme d'une « Newsletters ».

Les 2 points non traités (convention pour entraîneurs FVWB dans un club et rapport de la réunion communication et taches à répartir) sont reportés au prochain CA.

Clôture de la séance à 22H30 .

AM HABETS

Secrétaire FVWB